



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
12 MAI 2016

Dossier complet le
18 MAI 2016

N° d'enregistrement
F04416P0027

1. Intitulé du projet

Réaménagement de la rue Ettore Bugatti à Strasbourg-Robertsau

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Eurométropole de Strasbourg**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Robert Herrmann,
Président de l'Eurométropole de Strasbourg**

RCS / SIRET **2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7** Forme juridique **7343**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d) Infrastructures routières - Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km.	Prolongement de la voirie existante sur environ 40 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Prolongement de la voirie existante, à vocation résidentielle, sur environ 40 ml.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a deux objectifs :

- La rue étant actuellement en impasse sans place de retournement, l'aménagement actuel est non conforme aux dispositions du POS. Relier la rue E. BUGATTI à la rue C. STROHL permettra de résoudre ce problème.
- La rue fait l'objet de deux projets immobiliers (parcelles 409 et 277). Le prolongement de la voie existante vient accompagner les projets immobiliers en cours de construction dans la rue et intégrer les évolutions attendues en termes d'accessibilité et de réseaux (maillage réseau d'eau potable, reprise de réseaux vétustes).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

En raison du report dans le démarrage de l'un des deux projets immobiliers (parcelle 277) en raison du recours d'un tiers, les travaux seront réalisés en 2 phases :

- réalisation au courant du 3ème trimestre 2016 d'une plateforme provisoire afin de permettre l'accès et le passage des réseaux.
- revêtement définitif courant 2017 en fonction de l'avancée du contentieux relatif au projet immobilier (parcelle 277).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La rue reliera la rue Lovisa à la rue C. Strohl, deux voies résidentielles en impasse.

Les 2 projets immobiliers proposeront 20 logements supplémentaires par rapport à la situation existante soit un trafic potentiel dans la rue de 10 véhicules supplémentaires aux heures de pointe.

En conséquence, le secteur et la rue connaîtront un trafic faible, sensiblement équivalent à l'existant.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de création de route (< 3km)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie imperméabilisée de voirie existante	710 m ²
Superficie imperméabilisée de voirie à créer	230 m ²
Superficie globale du projet (toutes surfaces confondues)	940 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Ettore BUGATTI
à Strasbourg-Robertsau

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 47 ' 22.8" E

Lat. 48 ° 36 ' 16.0" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 7 ° 47 ' 22.2" E

Lat. 48 ° 36 ' 16.9" N

Point d'arrivée :

Long. 7 ° 47 ' 24.9" E

Lat. 48 ° 36 ' 14.4" N

Communes traversées :

Strasbourg

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe dans une zone urbanisée et référencée comme telle dans la base CORINE Land Cover.
Actuellement, la rue est partiellement aménagée.
Une première partie comporte une voirie existante destinée à la desserte des habitations riveraines.
Une seconde partie est un terrain non exploité.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 18/12/92, modifié le 27/11/2015.

Le site se trouve en zone ROB UD 2 et comporte l'emplacement réservé ROB B53 prévu en vue de l'achèvement de la rue E. BUGATTI. (cf. annexe 5)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg le 17 octobre 2014. La rue se trouve dans une zone où l'exposition est inférieure à la plage 55-60 dB.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) approuvé en juin 1996 Plan de prévention du risque d'inondation de la CUS révisant le PPRI de Strasbourg et prescrit le 17/01/2011. Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en cours d'élaboration. (cf. annexe 7 : présentation publique) Le secteur est en zone inondable par remontée de nappe (occurrence centennale). Plan de prévention des risques technologique - Port aux pétroles approuvé le 28 novembre 2013. Site situé hors zone soumise au PPRT (cf annexe 6)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de données concernant le site sur les bases de données BASOL et de l'Eurométropole de Strasbourg
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 (Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, partie bas-rhinoise) à 600 m (cf.annexe 8)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rue E. BUGATTI est située dans le périmètre des 500m d'un monument historique, sans co-visibilité. (Portail situé entre le n°9 et le n°15 de la rue Mélanie) (cf.annexe 9).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Surface imperméabilisée supplémentaire d'environ 230 m ² par rapport à l'existant Compte tenu de la présence proche de la nappe (TN 135.95 et niveau de nappe 10 ans 134.59), pas de technique alternative retenue. Le rejet se fera dans le réseau unitaire existant.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décapage terre végétale non réutilisée sur site
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux de remblai type GNT1 et GNT3 issus de gravières ou de recyclés suivant possibilités.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rue se trouve dans un secteur inondable par remontée de nappe d'occurrence centennale. La rue se trouve en zone de sismicité modérée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : Bruit lié à la réalisation de l'ouvrage En exploitation : Bruit modéré du fait de la circulation résidentielle.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux : faibles émissions liées à la circulation des engins à moteur du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier : vibrations limitées dans le temps (compactage)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Le réseau d'éclairage public sera prolongé sur le tronçon à aménager.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : les rejets polluants seront faibles, il s'agira d'émissions ponctuelles liées à la circulation des engins de chantier. En phase exploitation : les rejets polluants seront faibles, il s'agira d'émissions ponctuelles liées à la circulation des véhicules.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales collectées et rejetées dans le réseau unitaire existant Ø 400mm.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	recherche de polluants menée (cf annexe 10a et 10b). Amiante néant et enrobés considérés comme « non pollués ».
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets immobiliers d'initiative privée sont prévus dans la rue E. Bugatti, portant ainsi l'offre de logements dans la rue à 20 unités supplémentaires par rapport à la situation existante.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- de l'absence de caractère exceptionnel de l'aménagement projeté, de ses faibles dimensions et complexité,
 - de l'impact nul du projet sur la faune et la flore existantes et des faibles nuisances sur l'environnement,
 - de l'absence de modification substantielle de la situation dans le secteur,
- nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>Extrait POS carte PPRT présentation publique PPRI carte Natura 2000 carte monuments historiques rapport et plan relatifs à la recherche de polluants</p>

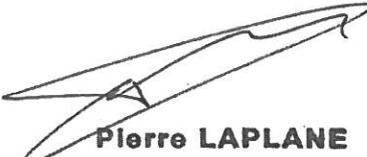
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à STRASBOURG

le, 12/05/2016

Signature


Pierre LAPLANE
 Directeur Général des Services